

# DESCRIPTIONS DES COLLOQUES DE L'INM

JANVIER – DÉCEMBRE 2025

LISTE PRINCIPALE – regroupant tous les colloques pour lesquels l'INM a contribué à la planification

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| COLLOQUES RATTACHÉS AUX TRIBUNAUX..... | 1  |
| Colombie-Britannique.....              | 1  |
| Alberta.....                           | 2  |
| Manitoba.....                          | 7  |
| Ontario.....                           | 7  |
| Québec.....                            | 9  |
| Provinces de l'Atlantique.....         | 12 |
| Tribunaux du Nord.....                 | 17 |
| Cours fédérales.....                   | 17 |
| COLLOQUES NATIONAUX.....               | 20 |

## COLLOQUES RATTACHÉS AUX TRIBUNAUX

### Colombie-Britannique

**TITRE : Colloque de formation de la Cour suprême de la Colombie-Britannique : colloque pour les nouveaux juges**

**FOURNISSEUR : Cour suprême de la Colombie-Britannique**

Date : 20 mai 2025

**Aperçu** : Ce colloque d'un jour destiné aux nouveaux juges et juges adjoints de la Cour suprême de la Colombie-Britannique a été mené par des membres d'expérience de la Cour. Il a permis de faire un survol de diverses questions pratiques liées au rôle que jouent les juges.

**Objectif** : Le colloque visait à aider les nouveaux juges de la Cour à faire la transition entre la pratique du droit et la magistrature.

**Sommaire** : Les juges chevronnés ont traité de divers sujets intéressants, dont la gestion des affaires instruites en chambre, les défis singuliers du droit de la famille et les stratégies permettant de gérer les mises en délibéré. Le colloque s'est terminé par des conseils pratiques pour les juges lorsqu'ils sont en déplacement, et les nouveaux juges ont eu la possibilité de poser des questions aux juges d'expérience.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour suprême de la Colombie-Britannique**

**FOURNISSEUR : Cour suprême de la Colombie-Britannique**

Dates : 21 au 23 mai 2025

**Aperçu** : Ce colloque a regroupé les juges de la Cour suprême de la Colombie-Britannique en vue de suivre une activité de perfectionnement professionnel comportant des exposés, des discussions et des séances pratiques.

**Objectif** : Le colloque visait à rehausser les connaissances et les compétences des juges à l'égard d'un éventail de sujets se rapportant aux pratiques en salle d'audience ainsi qu'à la conduite judiciaire.

**Sommaire** : Pendant deux jours, les juges ont pris part à des séances portant sur la compréhension et la gestion des justiciables vexatoires ou non représentés par un avocat, l'insolvabilité, la *Convention de La Haye* sur l'enlèvement d'enfants, les recours en cas d'abus des actionnaires, les enfants neurodivergents dans les affaires de droit familial, les directives au jury dans les affaires criminelles, ainsi que la rédaction de jugements. Le colloque a également porté sur la conduite, la déontologie et l'indépendance judiciaires. Au moyen de panels d'experts et d'échanges entre pairs, les participants ont réfléchi aux pratiques exemplaires ainsi qu'aux défis auxquels les juges sont confrontés à l'heure actuelle.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour suprême de la Colombie-Britannique**

**FOURNISSEUR : Cour suprême de la Colombie-Britannique**

Dates : 12 au 14 novembre 2025

**Aperçu** : Ce colloque a regroupé des juges de la Cour suprême de la Colombie-Britannique dans le cadre de séances pratiques et de réflexion sur les pratiques judiciaires.

**Objectif** : Le colloque visait à renforcer les compétences des juges en matière de gestion d'instance, de raisonnement juridique et de mieux-être, tout en les encourageant à dialoguer sur des questions de droit émergentes.

**Sommaire** : Pendant deux jours, les juges ont pris part à des séances portant sur l'utilisation efficace des conférences préparatoires, la malhonnêteté précontractuelle et les actions collectives, le droit des aînés et l'incapacité, ainsi que les procès criminels devant jury. Le colloque a également porté sur les formes de motifs de jugement et diverses questions liées au bien-être des juges, offrant des stratégies permettant de gérer la charge de travail et l'usure de compassion. Grâce à l'apport de juges, d'universitaires et d'experts en santé mentale, les participants ont pu prendre part à un échange de points de vue fructueux et acquérir les outils nécessaires pour les aider à prendre des décisions efficaces.

Alberta

**TITRE : Colloque de formation de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta : 101**

**FOURNISSEUR : Cour du Banc du Roi de l'Alberta**

Date : 28 janvier 2025

**Aperçu** : Ce colloque d'un jour a porté principalement sur les interactions difficiles avec les justiciables et sur le calcul des pensions alimentaires pour enfants. Il s'adressait aux juges récemment nommés de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta, mais des juges de tous les niveaux d'ancienneté y ont participé.

**Objectif** : Le colloque visait à rehausser l'aptitude des participants à gérer les interactions difficiles avec les justiciables en salle d'audience et à les aider à composer efficacement avec un éventail de problèmes liés à la détermination des pensions alimentaires pour enfants.

**Sommaire** : Ce colloque a été mené par des juges de première instance chevronnés, avec l'apport de praticiens locaux et d'universitaires. Le colloque, qui combinait exposés détaillés et discussions entre experts, a débuté par la présentation d'outils nécessaires pour évaluer et comprendre la meilleure façon de désamorcer les situations qui mettent en cause un justiciable difficile ou agressif. Il a également procuré aux juges les outils requis pour établir la meilleure façon de calculer une pension alimentaire pour enfants dans un dossier complexe. Parmi d'autres sujets secondaires abordés lors de la séance relative aux pensions alimentaires pour enfant se trouvaient i) les problèmes relatifs à la divulgation, ii) ce qu'il advient dans les dossiers où il y a deux débiteurs, iii) les impôts, les crédits et les déductions, ainsi que iv) les attributions de revenu.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta**

**FOURNISSEUR : Cour du Banc du Roi de l'Alberta**

Dates : 29 au 31 janvier 2025

**Aperçu** : Ce colloque a porté principalement sur divers sujets d'ordre juridique et pratique liés au travail effectué au sein de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta.

**Objectif** : Le colloque visait à rehausser les connaissances des participants relatives aux enjeux auxquels la Cour est confrontée, ainsi qu'à perfectionner leurs compétences et à approfondir leurs connaissances sur divers sujets.

**Sommaire** : Mené par des juges d'expérience avec le concours de praticiens et d'universitaires, le colloque s'est caractérisé par un ensemble d'exposés, de discussions entre experts et d'activités interactives. Il a porté sur les sujets suivants : rendre jugement en tenant compte des traumatismes, les procès criminels devant jury, l'évolution sociodémographique, les partis pris inconscients, l'article 8 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, les psychoses provoquées par le cannabis et les enjeux procéduraux en droit de la famille.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour d'appel de l'Alberta**

**FOURNISSEUR : Cour d'appel de l'Alberta**

Dates : 29 au 31 janvier 2025

**Aperçu** : Ce colloque de formation a porté sur divers sujets intéressant les juges d'appel de l'Alberta.

**Objectif** : Le colloque visait à sensibiliser davantage les participants aux problèmes auxquels est confrontée la Cour, ainsi à perfectionner leurs compétences et à approfondir leur connaissance sur divers sujets se rapportant à leur travail.

**Sommaire** : Avec le concours d'experts sur chaque sujet, ce colloque de formation en personne de deux jours a porté sur les sujets tels que les éléments de la constitution canadienne fréquemment invoqués, les droits fonciers et les règlements connexes, le droit des Autochtones, la loi albertaine intitulée *Metis Settlements Act*, les changements démographiques et leur incidence sur le système judiciaire, la conduite avec facultés affaiblies, la réglementation relative à l'électricité, ainsi que les normes de contrôle.

**TITRE : Colloque conjoint de formation de la Cour d'appel et de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta**

**FOURNISSEURS : Cour d'appel et Cour du Banc du Roi de l'Alberta**

Date : 29 mai 2025

**Aperçu** : Ce colloque d'un jour a porté principalement sur le droit commercial et des sociétés des Autochtones, ainsi que sur le droit et la religion au Canada.

**Objectif** : Le colloque visait à sensibiliser davantage les participants et à approfondir leurs connaissances relativement aux enjeux pertinents auxquels sont confrontés les deux Cours.

**Sommaire** : Avec le concours de divers experts, dont des praticiens et des universitaires, la première séance était consacrée au droit des sociétés et au droit commercial des Autochtones et comprenait un examen de la pertinence du financement et des ordres juridiques autochtones, sous l'angle de la réconciliation économique. La seconde séance a offert aux participants un historique conceptuel de la relation entre le droit et la religion au Canada. Elle a porté sur l'évolution du discours dans ce domaine, depuis la tolérance religieuse jusqu'à la neutralité religieuse. Les participants ont été sensibilisés à des affaires dans lesquelles les droits découlant de la liberté de religion entrent en conflit avec les droits à l'égalité.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta : 101**

**FOURNISSEUR : Cour du Banc du Roi de l'Alberta**

Date : 8 octobre 2025

**Aperçu** : Ce colloque d'une demi-journée a porté principalement sur divers sujets d'ordre juridique et pratique liés au travail effectué au sein de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta. Il était destiné aux juges récemment nommés à la Cour, mais des juges de tous les niveaux d'ancienneté y ont participé.

**Objectif** : Le colloque visait à rehausser l'aptitude des participants à gérer efficacement les demandes d'injonction ainsi que d'autres affaires urgentes instruites en chambre.

**Sommaire** : Ce colloque, mené par des juges de première instance chevronnés, reposait sur un ensemble d'exposés détaillés, de discussions entre experts et d'exercices pratiques. Il a débuté par un panel d'experts sur les injonctions, qui a examiné les cadres et les moyens auxquels il est possible de recourir pour gérer les injonctions de manière efficace et efficiente. Au nombre des sujets secondaires figuraient i) la détermination du véritable degré d'urgence d'un dossier, ii) l'évaluation de l'opportunité de remettre une affaire et de l'orienter vers une chambre spéciale, et iii) la formulation de solutions

possibles ou de mesures provisoires dans l'intervalle. La séance sur les affaires urgentes instruites en chambre a porté sur les procédures propres à Calgary et à Edmonton, notamment le processus à suivre pour qu'une demande soit examinée en chambre. Elle comprenait également la revue des critères juridiques applicables. Les deux présentations ont comporté des scénarios factuels interactifs, de sorte que les participants ont pu perfectionner leurs compétences au moyen d'un apprentissage pratique.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta**

**FOURNISSEUR : Cour du Banc du Roi de l'Alberta**

Dates : 8 au 10 octobre 2025

**Aperçu** : Ce colloque a porté principalement sur divers sujets d'ordre juridique et pratique liés au travail effectué au sein de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta.

**Objectif** : Le colloque visait à sensibiliser davantage les participants aux enjeux auxquels la Cour est confrontée, ainsi qu'à perfectionner leurs compétences et à approfondir leurs connaissances sur divers sujets liés à leur travail.

**Sommaire** : Riche du concours de juges, de praticiens et d'universitaires chevronnés, le colloque a porté sur les sujets comprenant les développements récents en droit civil, les procès simplifiés en droit de la famille, les situations parentales complexes (dont les arrangements difficiles en matière de partage des responsabilités parentales, ainsi que les affaires hautement conflictuelles et d'aliénation), les jugements rendus de vive voix, les partis pris inconscients, de même que la *Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels* et autres ordonnances accessoires connexes. Le colloque reposait sur un ensemble d'exposés, de discussions entre experts et d'activités interactives, dont un atelier animé en vue de doter les participants des outils et des compétences nécessaires pour mieux planifier, préparer et prononcer un jugement de vive voix.

## Saskatchewan

**TITRE : Colloque de formation de la Cour d'appel de la Saskatchewan**

**FOURNISSEUR : Cour d'appel de la Saskatchewan**

Dates : 24 au 26 septembre 2025

**Aperçu** : Ce colloque a comporté des séances pratiques et interactives portant sur divers sujets liés au travail effectué au sein de la Cour d'appel de la Saskatchewan.

**Objectif** : Le colloque visait à permettre aux participants de mieux connaître les règles de droit en matière de contrôle judiciaire, à approfondir leur connaissance des questions de droit substantiel qui se rapportent à l'autogouvernance professionnelle et à la détermination de la peine, ainsi qu'à affermir leurs compétences en matière de rédaction de jugements.

**Sommaire** : Avec le concours d'une équipe de juges formateurs et d'experts chevronnés, le colloque a eu recours à des exposés, des études de cas et des discussions en petits groupes pour examiner les trois dimensions de la formation judiciaire : le droit substantiel, les compétences judiciaires et le contexte social. Plus particulièrement, il a été question d'autogouvernance professionnelle, de détermination de

la peine et d’incarcération, ainsi que d’enjeux relatifs aux normes de contrôle. Les participants ont également pris part à des ateliers pratiques sur la rédaction de motifs de jugement et ils ont eu la possibilité d’appliquer des pratiques exemplaires dans le cadre d’exercices en petits groupes.

**TITRE : Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan : Journée nationale de la vérité et de la réconciliation**

**FOURNISSEUR : Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan**

Date : 30 septembre 2025

**Aperçu :** Ce colloque virtuel d’une demi-journée a traité d’initiatives judiciaires récentes menées d’un bout à l’autre du Canada, qui placent la réconciliation au premier plan des pratiques de la Cour et de la mobilisation communautaire.

**Objectif :** En réponse aux appels à l’action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, ce colloque a porté sur diverses initiatives de réconciliation entreprises par des tribunaux canadiens et a examiné la manière dont les leçons tirées de ces initiatives peuvent éclairer les pratiques judiciaires et la mobilisation communautaire en Saskatchewan.

**Sommaire :** Le colloque a comporté des exposés de juges de la Nouvelle-Écosse et du Manitoba et a examiné diverses initiatives judiciaires axées sur la réconciliation. Les participants ont réfléchi aux leçons apprises sur le plan de la mobilisation communautaire, ainsi qu’à des moyens de promouvoir de manière valable le concept de la réconciliation dans l’ensemble du système judiciaire.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan**

**FOURNISSEUR : Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan**

Dates : 2 au 5 décembre 2025

**Aperçu :** Ce colloque de trois jours a porté principalement sur divers sujets d’ordre juridique et pratique liés au travail effectué au sein de la Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan.

**Objectif :** Le colloque visait à sensibiliser davantage les participants aux enjeux auxquels la Cour est confrontée, ainsi qu’à perfectionner leurs compétences relatives aux questions de fond et à rehausser leurs connaissances sur divers sujets relatifs à leur travail.

**Sommaire :** S’appuyant sur l’expertise de juges et de praticiens du droit d’expérience ainsi que sur un ensemble d’exposés, de discussions entre experts et de séances interactives, le colloque a porté sur les conférences préparatoires aux procès et les règlements, les pensions et les avantages sociaux, l’intelligence artificielle et la déontologie judiciaire. La séance sur les conférences préparatoires aux procès et les règlements a comporté une discussion entre experts menée par un juge d’une juridiction différente et portant sur le travail qui y est accompli. Le colloque s’est terminé par des séances sur l’intelligence artificielle, notamment sur la manière dont les avocats et les juges se servent des avancées technologiques, ainsi que par une séance sur la déontologie judiciaire.

## Manitoba

**TITRE : Colloque de formation de la Cour du Banc du Roi du Manitoba**

**FOURNISSEUR : Cour du Banc du Roi du Manitoba**

Dates : 16 et 17 octobre 2025

**Aperçu** : Ce colloque a comporté des séances pratiques et interactives portant sur divers sujets d'ordre juridique et pratique liés au travail effectué au sein de la Cour du Banc du Roi du Manitoba.

**Objectif** : Le colloque visait à sensibiliser davantage les participants aux enjeux actuels auxquels la Cour est confrontée, ainsi qu'à perfectionner leurs compétences relatives aux questions de fond et à rehausser leurs connaissances sur divers sujets relatifs à leur travail.

**Sommaire** : Se fondant sur l'expertise de juges, d'universitaires et d'autres professionnels d'expérience, le colloque a débuté par une séance interdisciplinaire sur la consommation de substances et la santé mentale ainsi que leurs répercussions sur le plan juridique, qui comportait des exposés d'un psychiatre médico-légal et d'un urgentologue. Les participants ont acquis des connaissances sur l'intersection complexe entre la consommation de drogue, les troubles mentaux et la culpabilité criminelle. Parmi les sujets abordés se trouvaient la manière dont la consommation de substances peut agir sur l'état psychologique d'une personne, le comportement criminel et la responsabilité en droit. Des séances simultanées, destinées aux membres de la Division générale de la Cour, ont comporté un exposé complémentaire sur l'affaiblissement des facultés et le verdict de non-responsabilité criminelle. Les membres de la Division de la famille de la Cour ont pris part à des séances sur les soins d'affirmation de genre destinés aux adolescents transgenres ou issus de la diversité de genres, ainsi que sur les questions de droit concernant les mineurs matures. Le colloque s'est terminé par une séance conjointe sur les ordonnances de mise sous scellé, l'accès des médias et les interdictions de publication. Cette séance a été présentée par des juges de deux juridictions différentes, et les sujets secondaires ont porté notamment sur l'importance du principe de la publicité des débats judiciaires et sur le moment et la manière d'appliquer des interdictions de publication.

## Ontario

**TITRE : Colloque de formation de printemps de la Cour supérieure de justice (Ontario)**

**FOURNISSEUR : Cour supérieure de justice (Ontario)**

Dates : 7 au 9 mai 2025

**Aperçu** : Ce colloque de formation judiciaire a porté principalement sur divers sujets liés au droit civil, au droit familial et au droit criminel, dont les mesures de réparation plus particulièrement.

**Objectif** : Le colloque visait à rehausser les connaissances et les compétences des participants, ainsi qu'à renforcer leur sensibilisation en matière de contexte social, relativement à divers sujets applicables au rôle des juges de la Cour supérieure de justice (Ontario).

**Sommaire** : Au moyen d'exposés, de discussions entre experts et d'éléments interactifs, ce colloque a porté sur les sujets tels que les ordonnances accessoires, les dommages-intérêts non déterminés, les redressements liés aux biens sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*, les pensions alimentaires pour conjoints, les injonctions en droit civil, les questions relatives à la détermination de la peine, ainsi que l'intersection des mesures de redressement en droit criminel, civil et familial. Le colloque s'est terminé par la revue de développements quant à la sécurité des juges, à l'intelligence artificielle et aux services offerts en français, ainsi que celle des développements récents de la jurisprudence en droit civil, familial et criminel.

**TITRE : Colloque de formation Heidi S. Levenson Polowin de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice (Ontario)**

**FOURNISSEUR : Cour supérieure de justice (Ontario)**

Date : 4 novembre 2025

**Aperçu** : Ce colloque s'adressait aux juges de la Cour supérieure de justice (Ontario) qui président des affaires et des appels en matière de protection de l'enfance et a eu lieu juste avant le colloque de formation d'automne de la Cour.

**Objectif** : Le colloque visait principalement à sensibiliser les juges quant à divers enjeux relatifs à la preuve dans le contexte de la protection des enfants, ainsi qu'à rehausser leurs compétences sur le plan de la gestion des affaires instruites dans ce domaine.

**Sommaire** : Au moyen d'exposés, de discussions entre experts et d'interactions avec les participants, ce colloque d'un jour a abordé les sujets tels que les étapes préalables à un procès (y compris les audiences en vue d'amener en lieu sûr), les conférences de gestion, ainsi que les évaluations et les motions. Il a également comporté une analyse constitutionnelle de l'identité métisse et une discussion sur les revendications du statut d'Autochtone fondées sur la génétique dans le contexte de la protection de l'enfance.

**TITRE : Colloque de formation d'automne de la Cour supérieure de justice (Ontario)**

**FOURNISSEUR : Cour supérieure de justice (Ontario)**

Dates : 5 au 7 novembre 2025

**Aperçu** : Ce colloque a permis d'analyser divers sujets pertinents et opportuns dans tous les champs de compétence de la Cour supérieure de justice (Ontario), en mettant l'accent sur le phénomène de la violence entre partenaires intimes (VPI).

**Objectif** : Le colloque de formation visait à rehausser la connaissance des participants à l'égard des principaux développements en matière de dossiers en droit civil, criminel et familial portés devant la Cour, ainsi qu'à acquérir des compétences pratiques permettant de s'attaquer à des questions actuelles et nouvelles, notamment celles en lien avec le phénomène de la VPI.

**Sommaire** : Au moyen d'exposés, de discussions entre experts et d'éléments interactifs, le colloque a porté sur les sujets tels que la traite de personnes, les conditions de restriction dans les affaires de VPI

et les dimensions juridiques et pratiques des litiges mettant en cause de la VPI dont les actions en responsabilité délictuelle, la rédaction de jugements et l'adaptation de stratégies utilisées en droit criminel aux instances en droit civil et familial. Le colloque s'est terminé par une revue des développements récents en droits linguistiques de la minorité francophone, en intelligence artificielle ainsi qu'en droit civil, familial et criminel.

## Québec

**TITRE : Cour supérieure du Québec : Gestion d'instance**

**FOURNISSEUR : Cour supérieure du Québec**

Dates : 12 et 13 février 2025

**Aperçu :** Ce programme de formation s'adressait aux juges de la Cour supérieure du Québec et portait sur les principes et les pratiques de la gestion d'instance.

**Objectif :** Le programme visait à renforcer les connaissances juridiques et les compétences pratiques des juges en matière de gestion d'instance, à favoriser l'adoption de nouveaux réflexes dans des situations complexes, et à préparer les juges intéressés à intégrer les équipes de gestion.

**Sommaire :** Le programme a permis aux juges d'approfondir leur compréhension du rôle de gestionnaire d'instance, d'explorer des modèles d'audience efficace et de gestion périodique, et de réfléchir aux défis posés par les cas difficiles, les personnes non représentées et les dossiers complexes ou médiatisés. Des séances ont également abordé les outils de contrôle disponibles, les protocoles judiciaires, et les interventions possibles de la Cour d'appel. L'approche pédagogique combinait exposés, discussions pratiques et échanges d'expériences entre juges et experts.

**TITRE : Colloque conjoint de formation des Cours d'appel du Québec et de l'Ontario**

**FOURNISSEURS : Cours d'appel du Québec et de l'Ontario**

Dates : 21 au 23 mai 2025

**Aperçu :** Cette assemblée conjointe des juges des cours d'appel du Québec et de l'Ontario a permis aux participants d'explorer un vaste éventail de sujets pertinents à l'exercice de leurs fonctions.

**Objectif :** Cette formation misait sur des méthodes d'apprentissage variées et visait à permettre aux participants d'acquérir de nouvelles connaissances sur des sujets divers et de nouvelles compétences et de nouveaux outils qu'ils pourront mettre en application dans leur pratique quotidienne. Le programme visait également à sensibiliser les participants au contexte social entourant certains de ces sujets.

**Sommaire :** Cette assemblée conjointe a misé sur les trois dimensions de la formation judiciaire que sont l'acquisition des connaissances, le développement des compétences et habiletés et la sensibilisation au contexte social entourant divers enjeux de droit et de justice. Le colloque conjoint a porté sur une variété de sujets d'importance, parmi lesquels les questions émergentes en droit de la famille et en droit criminel dont sont saisis les juges d'appel, les commissions d'enquête, le passé, le présent et l'avenir du droit criminel au Canada et, enfin, les défis auxquels fait face le journalisme traditionnel. Qui plus est, elles ont donné l'occasion aux juges des deux cours d'échanger, en petits

groupes, sur les rouages internes de leur cour respective et sur leurs meilleures pratiques. La formation s'est conclue par un entretien avec une experte de l'écoute active ou, en anglais, *effective listening*.

**TITRE : Cour supérieure du Québec : Assemblée divisionnaire (Montréal)**

**FOURNISSEUR : Cour supérieure du Québec**

Dates : 28 au 30 mai 2025

**Aperçu** : Cette assemblée a permis aux participants d'explorer un vaste éventail de sujets pertinents à l'exercice de leurs fonctions.

**Objectif** : Cette formation misait sur des méthodes d'apprentissage variées et visait à permettre aux participants d'acquérir de nouvelles connaissances sur des sujets divers et de nouvelles compétences et de nouveaux outils qu'ils pourront mettre en application dans leur pratique quotidienne. Le programme visait également à sensibiliser les participants au contexte social entourant certains de ces sujets.

**Sommaire** : Cette assemblée divisionnaire a misé sur les trois dimensions de la formation judiciaire que sont l'acquisition des connaissances, le développement des compétences et habiletés et la sensibilisation au contexte social entourant divers enjeux de droit et de justice. La première journée proposait des séances visant à identifier, à comprendre et à surmonter les stéréotypes et les préjugés dans les rôles et les fonctions du juge. Lors de la seconde journée, les juges civilistes de la cour se sont penchés sur un éventail de sujets d'actualité en matière de droit de la famille québécois, soit le nouveau régime d'union parentale, le Tribunal unifié de la famille et, enfin, l'article 2858.1 du Code civil du Québec et les mythes et stéréotypes en matière de violence sexuelle ou conjugale. Pendant ce temps, des séances simultanées organisées spécifiquement pour les juges criminalistes de la cour ont abordé les mythes et stéréotypes dans le contexte des infractions d'ordre sexuel. Tous les juges de la cour se sont ensuite réunis à nouveau pour assister à la conférence de clôture, qui visait à mieux comprendre et à mieux gérer le stress.

**TITRE : Cour supérieure du Québec : Assemblée divisionnaire (Québec)**

**FOURNISSEUR : Cour supérieure du Québec**

Dates : 28 au 30 mai 2025

**Aperçu** : Ce programme de formation destiné aux juges de la Cour supérieure du Québec a couvert divers aspects de la pratique judiciaire, incluant la rédaction, la gestion du délibéré, les enjeux sociaux et les relations avec les peuples autochtones.

**Objectif** : Le programme visait à renforcer les compétences professionnelles des juges, à favoriser les échanges entre collègues, et à sensibiliser les participants à des enjeux contemporains tels que l'utilisation des réseaux sociaux et les réalités autochtones.

**Sommaire** : Cette assemblée divisionnaire a misé sur les trois dimensions de la formation judiciaire que sont l'acquisition des connaissances, le développement des compétences et habiletés et la sensibilisation au contexte social entourant divers enjeux de droit et de justice. Le programme a permis aux juges de réfléchir à leur rôle et à leurs pratiques à travers des discussions entre collègues, des présentations sur des sujets juridiques et sociaux, ainsi que des activités favorisant le bien-être et la collégialité. Les participants ont été invités à explorer des enjeux liés à la preuve et à l'usage des réseaux sociaux, à échanger sur la gestion du délibéré et à approfondir leur compréhension des réalités autochtones au Québec.

**TITRE : Cour supérieure du Québec : Assemblée générale annuelle**

**FOURNISSEUR : Cour supérieure du Québec**

Dates : 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2025

**Aperçu** : Cette assemblée a permis aux participants d’explorer un vaste éventail de sujets pertinents à l’exercice de leurs fonctions de juge de la Cour supérieure du Québec.

**Objectif** : Cette formation misait sur des méthodes d’apprentissage variées (exposés magistraux, questions télévoteurs, discussions aux tables) et visait à permettre aux participants d’acquérir de nouvelles connaissances sur des sujets divers et de nouvelles compétences et de nouveaux outils qu’ils pourront mettre en application dans leur pratique quotidienne. Le programme visait également à sensibiliser les participants au contexte social entourant certains de ces sujets.

**Sommaire** : Cette assemblée générale annuelle a misé sur les trois dimensions de la formation judiciaire que sont l’acquisition des connaissances, le développement des compétences et habiletés et la sensibilisation au contexte social entourant divers enjeux de droit et de justice. La première journée portait sur un éventail de sujets d’importance, parmi lesquels la cybersécurité à l’ère du numérique, les attentes et expériences des citoyens en matière de justice et, enfin, les personnes non représentées. Lors de la deuxième journée, les participants ont d’abord assisté à une séance portant sur la gestion de situations impliquant des personnalités difficiles et des personnes vivant une situation difficile, après quoi ils se sont séparés en deux groupes. Pendant que le premier groupe, formé des juges civilistes de la cour, se penchait sur les meilleures pratiques de gestion en matière civile, le second groupe, formé des juges criminalistes de la cour, abordait le même sujet, soit les meilleures pratiques de gestion, mais cette fois-ci en matière criminelle. Civilistes et criminalistes se sont ensuite réunis en plénière pour assister à une conférence qui portait sur la manière de relire et de corriger efficacement son jugement.

**TITRE : Cour d’appel du Québec : Assemblée générale annuelle**

**FOURNISSEUR : Cour d'appel du Québec**

Dates : 14 au 17 octobre 2025

**Aperçu** : Ce programme de formation, organisé dans le cadre de l’assemblée générale annuelle de la Cour d’appel du Québec, a exploré le rôle du juge sous le thème « L’art de juger », en mettant l’accent sur les dimensions intellectuelles, humaines et contemporaines de la fonction judiciaire.

**Objectif** : Le programme visait à offrir aux juges un espace de réflexion sur leurs pratiques, à favoriser le dialogue entre collègues, et à aborder des enjeux actuels tels que le bien-être au travail, les biais cognitifs, l’intelligence artificielle et le litige stratégique, tout en intégrant une dimension artistique à travers l’analyse de caricatures judiciaires.

**Sommaire** : La formation a combiné des conférences, des ateliers collaboratifs et des discussions interactives pour permettre aux juges de réfléchir à leurs pratiques, à leur communication interpersonnelle et à leur adaptation aux défis contemporains. Les participants ont pu approfondir des sujets variés allant de la santé mentale au travail à l’intégration de l’intelligence artificielle dans les fonctions judiciaires, en passant par les biais cognitifs et les stratégies de litige. L’ensemble du programme a favorisé une approche multidisciplinaire et humaine du rôle judiciaire.

**TITRE : Cour supérieure du Québec : Conférence de règlement à l’amiable**

**FOURNISSEUR : Cour supérieure du Québec**

Dates : 4 au 6 novembre 2025

**Aperçu** : Ce programme de trois jours était une introduction aux conférences de règlement à l’amiable (CRA). Axé sur les compétences, il a permis aux juges participants de se familiariser avec le processus qui encadre les CRA et surtout d’apprendre et de mettre en application des techniques pour bien présider celles-ci.

**Objectif** : Ce programme visait à développer diverses compétences relatives aux CRA, dont notamment : identifier les enjeux et les intérêts des parties, gérer le processus de manière efficace et équitable, pratiquer différentes approches de négociation, reconnaître les enjeux éthiques, appliquer les règles déontologiques et, enfin, aider les parties à surmonter les barrières de résistance.

**Sommaire** : Cette formation privilégiait les études de cas afin d’aider les juges à développer et à mettre en pratique leurs compétences en matière de CRA. Misant sur des présentations par des juges d’expérience, des démonstrations interactives et des exercices en petits groupes, un premier volet de la formation avait pour but d’expliquer aux participants le processus à suivre lorsque l’on préside une CRA, et de leur enseigner les techniques et stratégies qu’ils peuvent mettre en œuvre lorsqu’ils suivent ce processus. Un deuxième volet mettait l’accent sur les jeux de rôles, qui visaient à permettre aux juges de mettre en application les techniques enseignées et d’obtenir de la rétroaction des formateurs sur cette mise en application. Le dernier volet de la formation portait sur les enjeux déontologiques liés aux CRA, enjeux abordés par l’entremise de cas pratiques discutés en petits groupes et en plénière.

**TITRE : Cour supérieure du Québec : Partage des biens en matière familiale – Le patrimoine familial**

**FOURNISSEUR : Cour supérieure du Québec**

Date : 1<sup>er</sup> décembre 2025

**Aperçu** : Ce programme de formation s’adressait aux juges de la Cour supérieure du Québec et portait sur le partage des biens en matière familiale, avec un accent particulier sur le patrimoine familial.

**Objectif** : Le programme visait à renforcer les connaissances des juges sur les règles encadrant le patrimoine familial, à développer leurs compétences dans l’évaluation et le partage des biens, et à leur fournir des outils pratiques pour une gestion efficace des dossiers en droit de la famille.

**Sommaire** : La formation a suivi une approche progressive, débutant par un rappel des principes fondamentaux du patrimoine familial, puis abordant sa composition, l’établissement de la valeur nette et partageable, ainsi que les déductions applicables. À travers des exposés, des démonstrations interactives et des cas pratiques, les juges ont pu consolider leurs réflexes professionnels et approfondir leur compréhension des enjeux liés au partage du patrimoine familial. Une réflexion sur la gestion du patrimoine à toutes les étapes du dossier a également été proposée en clôture.

Provinces de l’Atlantique

**TITRE : Colloque de formation de la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador**

**FOURNISSEUR : Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador**

Dates : 27 au 30 mai 2025

**Aperçu :** Ce colloque a porté sur un ensemble de sujets liés au droit substantiel, au contexte social et aux compétences judiciaires qui concernent la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador.

**Objectif :** Le colloque visait à permettre aux participants de mieux comprendre le processus de dépôt de plainte auprès du Conseil canadien de la magistrature (CCM), à rehausser leurs compétences en matière d'identification de questions pouvant mettre en cause le privilège parlementaire, à mieux comprendre les relations marquées par du contrôle coercitif et l'admission d'éléments de preuve dans ces dossiers, ainsi qu'à rehausser leurs compétences en matière de droit de la faillite, de même qu'en gestion d'enjeux liés à la protection de l'enfance.

**Sommaire :** Mené par des juges d'expérience et faisant appel à l'expertise de professeurs de droit, ce colloque a eu recours à un ensemble d'exposés, de discussions et d'éléments interactifs dans le cadre de l'étude des sujets tels que la conduite des juges, les questions de preuve dans les affaires comportant un élément de contrôle coercitif, les faillites, la gestion d'instance dans les affaires de protection de l'enfance, ainsi que le privilège parlementaire. Les séances ont comporté des discussions interactives sur divers aspects de la déontologie judiciaire, dont un examen de la manière dont l'importance de la confiance du public à l'égard de la magistrature éclaire la procédure à laquelle recourt le CCM pour instruire les plaintes déposées contre un juge. Elles comprenaient également une séance d'information sur la question du privilège parlementaire, ont fait le point sur des questions relatives aux faillites, et ont passé en revue des stratégies pratiques permettant de régler de manière efficace les affaires de protection de l'enfance.

**TITRE : Colloque de formation des Cours suprêmes de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard et réunions annuelles**

**FOURNISSEURS : Cours suprêmes de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard**

Dates : 28 au 30 mai 2025

**Aperçu :** Le colloque a porté sur un ensemble de sujets portant sur les questions de fond, les contextes sociaux et les enjeux pratiques liés au travail des Cours suprêmes de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Des juges d'expérience, des universitaires et des professionnels actifs au sein de la communauté ont traité de ces sujets au moyen d'exposés, de discussions entre experts et d'exercices pratiques avec les participants.

**Objectif :** Le colloque visait notamment à permettre aux juges de mieux comprendre l'effet de l'intelligence artificielle sur les litiges dont ils sont saisis dans leurs tribunaux. Il visait également à promouvoir l'adoption de pratiques exemplaires pour pouvoir communiquer en salle d'audience avec les personnes souffrant d'un trouble de la personnalité, ainsi qu'à rehausser les connaissances des participants sur diverses questions de fond en droit criminel et familial.

**Sommaire :** Au premier jour du colloque, les participants ont écouté l'exposé d'un expert en IA et en droit, qui a souligné les défis que présente l'utilisation d'hypertrucages. Ils ont également pris part à une séance sur les pratiques exemplaires en matière de communication en salle d'audience avec les

personnes souffrant d'un trouble de la personnalité. La deuxième journée a débuté avec un exposé sur les tensions entre la coutume et la modernité dans l'architecture générale du système judiciaire. Le colloque a ensuite comporté des séances simultanées en droit familial, civil et criminel avant de se terminer par un exposé sur la science du maintien d'un cerveau en bonne santé.

**TITRE : Cour d'appel du Nouveau-Brunswick : Les conférences St-Andrews 2025 XVIII**

**FOURNISSEUR : Cour d'appel du Nouveau-Brunswick**

Dates : 5 et 6 juin 2025

**Aperçu** : Ce colloque de formation destiné aux membres de la magistrature du Nouveau-Brunswick a porté principalement sur d'importants développements récents en droit criminel, ainsi qu'en matière de preuve et de détermination de la peine. Il a comporté notamment des séances portant sur les défis que posent les éléments de preuve, la responsabilité criminelle à l'égard de coentreprises, les principes de détermination de la peine, les éléments de preuve obtenus par polygraphe et une revue des arrêts récents de la Cour suprême du Canada.

**Objectif** : Le colloque visait à rehausser l'aptitude des juges à traiter de manière efficace et équitable des enjeux complexes en matière de droit criminel, dont ceux relatifs aux éléments de preuve, au processus de détermination de la peine et aux droits garantis par la *Charte*.

**Sommaire** : Le colloque a regroupé d'éminents experts en droit criminel de la magistrature, du ministère public et de la défense pour traiter de questions émergentes en droit criminel, et ce, au moyen d'un apprentissage expérientiel et de discussions fondées sur des cas pratiques, de manière à stimuler l'analyse critique. Le colloque a permis d'examiner des questions de preuve importantes, dont les déclarations spontanées, les fausses confessions et les opinions de profane, de même que la responsabilité criminelle sous le régime des paragraphes 21(1) et (2) du *Code criminel*. Les participants ont parlé de principes de détermination de la peine, comme la parité, la proportionnalité et les réductions de peine fondées sur la *Charte*. Le colloque a également permis d'évaluer le rôle et l'admissibilité des éléments de preuve obtenus par polygraphe. En outre, il y a été question de sujets émergents et complexes, dont l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale, la violence entre partenaires intimes, ainsi que le recours à des interprètes dans le cadre des instances judiciaires. Enfin, le colloque a présenté des développements récents et des commentaires sur des arrêts récents et à venir de la Cour suprême du Canada en matière de droit criminel.

**TITRE : Colloque de formation s'adressant aux membres de tous les tribunaux de l'Île-du-Prince-Édouard**

**FOURNISSEURS : Cour d'appel de l'Île-du-Prince-Édouard, Cour suprême de l'Île-du-Prince-Édouard et Cour provinciale de l'Île-du-Prince-Édouard**

Dates : 11 au 13 juin 2025

**Aperçu** : Mené par des juges d'expérience et se fondant sur l'expertise d'universitaires et de professionnels du droit, le colloque a porté principalement sur divers sujets de fond applicables au travail des trois juridictions de l'Île-du-Prince-Édouard.

**Objectif** : Le colloque visait à rehausser les connaissances des juges sur le droit relatif aux agressions sexuelles, les ordonnances de sursis à l'emprisonnement, les décisions d'appel importantes d'un bout à l'autre du pays, ainsi que les tendances jurisprudentielles des tribunaux l'Île-du-Prince-Édouard.

**Sommaire** : Le premier jour du colloque a porté principalement sur les complexités, tant en droit substantiel qu'en droit procédural, du droit relatif aux agressions sexuelles et des ordonnances d'emprisonnement avec sursis. Les participants ont ensuite été informés du travail qu'accomplit le Tribunal de l'Île-du-Prince-Édouard pour l'instruction des causes de violence conjugale. Le deuxième jour a débuté par un exposé sur la santé et le bien-être, avant que le colloque se termine par une présentation des développements jurisprudentiels récents du Canada tout entier et de l'Île-du-Prince-Édouard.

**TITRE : Colloque de formation Robert Tuck de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick 2025**

**FOURNISSEUR : Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick**

Dates : 27 au 29 août 2025

**Aperçu** : Le colloque a porté principalement sur divers sujets d'ordre juridique et pratique relatifs au travail effectué au sein de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick.

**Objectif** : Le colloque visait à sensibiliser davantage les participants aux problèmes auxquels la Cour est confrontée, ainsi qu'à étendre leurs compétences et leurs connaissances à l'égard de divers sujets.

**Sommaire** : Mené par des juges d'expérience et faisant appel à l'expertise d'universitaires et d'autres professionnels du droit, le colloque a comporté des séances sur les conférences de règlement, la rédaction de jugements concis, le bien-être des juges, le recours à la technologie pour soutenir un travail judiciaire efficace, les recherches en droit efficaces, ainsi que les développements jurisprudentiels récents, le tout au moyen d'exposés, de discussions entre experts et d'activités interactives.

**TITRE : Colloque de formation des tribunaux des provinces de l'Atlantique à l'intention des juges de nomination fédérale**

**FOURNISSEURS : Cour d'appel de l'Île-du-Prince-Édouard, Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse, Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, Cour d'appel de Terre-Neuve-et-Labrador, Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick, Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, Cour suprême de l'Île-du-Prince-Édouard et Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador**

Dates : 24 au 26 septembre 2025

**Aperçu** : Ce colloque a principalement porté sur divers sujets relatifs au droit substantiel, aux compétences judiciaires et au contexte social pertinents pour les juges de nomination fédérale du Canada atlantique. Les séances ont comporté des exposés et des discussions entre experts menées par des juges, des universitaires et des membres de la communauté scientifique.

**Objectif** : Le colloque visait à rehausser les compétences des juges sur le plan de la gestion de dynamiques complexes en salle d'audience, à approfondir leurs connaissances de la violence fondée sur le genre et la famille, ainsi que du droit de la preuve, et à faire le point sur l'évolution du droit dans de

multiples domaines. Le colloque visait également à soutenir le bien-être des juges en examinant les effets de la technologie sur leur rôle.

**Sommaire** : Les participants ont analysé diverses stratégies permettant de gérer les dynamiques complexes en salle d'audience et les moyens de prévenir la violence fondée sur le genre et la famille. Le colloque a également traité de développements récents en droit criminel et en droit de la famille, et une journée complète a été consacrée aux questions de preuve (dont les règles d'exclusion, les témoignages d'experts et les preuves de faits similaires), les éléments de preuve numériques et les témoignages d'enfants. Le colloque s'est terminé par des présentations des développements jurisprudentiels récents dans de multiples domaines, ainsi que par une séance sur le bien-être des juges, en mettant l'accent sur l'effet de la technologie sur le travail judiciaire.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador**

**FOURNISSEUR : Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador**

Dates : 3 au 5 décembre 2025

**Aperçu** : Ce colloque a porté sur des sujets liés au droit substantiel, au contexte social et aux compétences judiciaires en lien avec la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador, dont des questions liées au droit de la responsabilité civile et à la technologie, au droit relatif aux agressions sexuelles, au droit de la famille, aux communications et à la gestion en salle d'audience, de même qu'au phénomène des traumatismes vicariants.

**Objectif** : Le colloque visait à permettre aux participants de mieux comprendre les répercussions du récent arrêt *R. c. Kinamore* sur le droit relatif aux agressions sexuelles, de comprendre de manière plus poussée les droits au respect de la vie privée et la collecte de données personnelles, de prendre davantage conscience de l'effet du traumatisme vicariant sur leurs aptitudes à exercer leurs fonctions judiciaires, de rendre des jugements plus rapidement et d'affermir leurs compétences dans les affaires de droit civil, les affaires de droit familial mettant en cause des pensions alimentaires rétroactives, ainsi que les affaires mettant en cause des justiciables sous-représentés.

**Sommaire** : Mené par des juges d'expérience et comportant des exposés d'universitaires, ce colloque reposait sur un ensemble d'exposés, de discussions et d'éléments interactifs. Les séances comprenaient une introduction aux principes du « droit à l'oubli » et à l'intersection du droit au respect de la vie privée et de la collecte de données, une séance interactive sur les moyens de gérer efficacement les affaires mettant en cause des justiciables sous-représentés, une analyse de l'arrêt *Kinamore* — un arrêt récent de la Cour suprême du Canada — et de son incidence sur le droit relatif aux agressions sexuelles, une séance interactive conçue pour rehausser l'aptitude des juges à gérer les demandes de pension alimentaire pour enfants ou pour conjoints à titre rétroactif, une présentation sur les développements récents en matière de mesures de réparation dans les affaires de responsabilité civile, une discussion interactive sur les moyens de faire face aux traumatismes vicariants, ainsi que des stratégies pratiques pour utiliser de manière plus efficace les jugements rendus séance tenante en vue de rendre des décisions en temps opportun.

## Tribunaux du Nord

**TITRE : Colloque de formation des tribunaux du Nord**

**FOURNISSEURS : Cour suprême du Yukon, Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest et Cour de justice du Nunavut**

Dates : 27 au 30 avril 2025

**Aperçu :** Le colloque conjoint de la Cour suprême du Yukon, de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest et de la Cour de justice du Nunavut a porté sur divers sujets relatifs au travail effectué au sein de leurs tribunaux, notamment la réconciliation et les activités de sensibilisation du public, le droit criminel, les principes de preuve, la déontologie, les pratiques en matière de forclusion hypothécaire ainsi que le droit familial. Ont également eu lieu des activités de formation en droit substantiel et en compétences judiciaires, ainsi que sur le contexte social entourant le système judiciaire dans le Nord.

**Objectif :** Le colloque visait à rehausser la compréhension qu'ont les juges du droit criminel substantiel et des exigences en matière de preuve, à affermir le processus décisionnel déontologique et à fournir des stratégies pratiques pour gérer des affaires complexes en droit civil et en droit familial. Le colloque a également visé à favoriser la réconciliation en prenant connaissance de points de vue autochtones sur la justice.

**Sommaire :** Mené par des juges et faisant appel à l'expertise d'universitaires, d'avocats et de membres de la collectivité autochtone, le colloque a sensibilisé les participants à un éventail de points de vue sur le droit, la déontologie et le contexte social entourant le système judiciaire dans le Nord. Les participants ont examiné des cadres de réconciliation et des activités de sensibilisation du public, ont analysé des affaires de droit criminel sous l'angle substantiel et procédural, tant dans le contexte de procès avec jury que de procès devant un juge seul, ont approfondi des questions de preuve et de déontologie, et ont étudié des moyens d'aborder la gestion d'affaires en droit civil et en droit familial. Le colloque a également offert des possibilités d'apprentissage culturel et de mobilisation de la collectivité dans le cadre d'une expérience culturelle menée à l'extérieur de Whitehorse qui comportait des cérémonies, des enseignements sur la justice autochtone et des activités menées par la collectivité.

## Cours fédérales

**TITRE : Réunion de la Cour et colloque de formation de la Cour canadienne de l'impôt**

**FOURNISSEUR : Cour canadienne de l'impôt**

Dates : 18 et 19 juin 2025

**Aperçu :** Ce colloque a comporté des séances pratiques et interactives destinées à affermir les connaissances et les compétences dont ont besoin les juges de la Cour canadienne de l'impôt pour communiquer de manière équitable et efficace en salle d'audience.

**Objectif :** Le colloque visait à fournir aux participants les éléments de contexte social et scientifiques pertinents, ainsi que les pratiques exemplaires, qui sont nécessaires pour rehausser leur capacité à communiquer de manière juste et efficace en salle d'audience, notamment lorsqu'ils interagissent avec des appelants non représentés par un avocat et lorsqu'ils travaillent avec des interprètes ou par l'intermédiaire de ceux-ci.

**Sommaire :** Mené par une équipe de formateurs judiciaires d'expérience et faisant appel au savoir d'experts en la matière, le colloque a eu recours à des exposés, des études de cas et des discussions en petits groupes pour examiner des questions pertinentes pour les membres de la Cour, dont la psychologie des biais cognitifs, les pratiques exemplaires en matière de gestion d'une salle d'audience et de communications claires, ainsi que les considérations d'ordre déontologique et social qui entrent en jeu lorsqu'on travaille avec des interprètes et avec des appelants non représentés par un avocat.

**TITRE : Colloque de formation annuel de la Cour fédérale**

**FOURNISSEUR : Cour fédérale**

Dates : 15 au 17 octobre 2025

**Aperçu :** Ce colloque a porté principalement sur l'évolution récente des domaines principaux relevant de la compétence de la Cour fédérale.

**Objectif :** Le colloque visait à rehausser les compétences pratiques des participants sur le plan de la gestion d'une salle d'audience, à rehausser leurs connaissances de fond sur les problèmes actuels en droit de la preuve, en droit administratif et en droit de la propriété intellectuelle, et à améliorer le bien-être des juges grâce à une meilleure connaissance des éléments neuroscientifiques de la santé mentale dans le contexte des professions exigeantes.

**Sommaire :** Le colloque a débuté par un exposé et une discussion entre experts sur l'amélioration de la façon dont la Cour fait face aux instances mettant en cause des justiciables non représentés par un avocat. Les participants se sont ensuite penchés sur l'intersection du droit de la preuve et des règles en matière de contrôle judiciaire, en mettant l'accent sur la gestion des éléments de preuve au procès. Le colloque s'est poursuivi par un panel d'experts sur les mesures de réparation en droit de la propriété intellectuelle ainsi que par une revue de certaines des décisions les plus importantes que la Cour a rendues au cours de l'année écoulée. Le deuxième jour a débuté par un exposé sur les éléments de preuve générés par l'IA et sur les hypertrucages, ainsi que sur la manière dont la magistrature a réagi à l'introduction de ce genre d'éléments de preuve dans les instances judiciaires. Le colloque s'est terminé par un exposé sur la neurobiologie du mieux-être dans le contexte de la profession judiciaire.

**TITRE : Colloque de formation conjoint de la Cour d'appel fédérale et de la Cour d'appel du Manitoba**

**FOURNISSEURS : Cour d'appel fédérale et Cour d'appel du Manitoba**

Dates : 15 au 17 octobre 2025

**Aperçu :** Le colloque a porté principalement sur diverses questions d'ordre juridique et pratique pertinentes au travail de la Cour d'appel fédérale et de la Cour d'appel du Manitoba.

**Objectif :** Le colloque visait à rehausser les connaissances relatives au droit substantiel, aux compétences et au contexte social que doivent posséder les participants lorsqu'ils sont confrontés à

divers enjeux intéressant leur travail de juges, tout en faisant également la promotion de leur mieux-être personnel.

**Sommaire** : Mené par des juges et riche de la collaboration d'universitaires et d'autres experts, le colloque s'est reposé sur un ensemble d'exposés et de discussions interactives dans le cadre de séances sur le droit autochtone et le droit des Autochtones, sur les actions collectives, sur le droit administratif, sur la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle, de même que sur l'interaction des articles 15 et 25 de la *Charte canadienne des droits de libertés*. Il a comporté également des discussions collaboratives sur les pratiques judiciaires, ainsi que sur le rôle des normes internationales au sein du droit public canadien.

**TITRE : Colloque de formation de la Cour canadienne de l'impôt**

**FOURNISSEUR : Cour canadienne de l'impôt**

Dates : 3 et 4 décembre 2025

**Aperçu** : Ce colloque a comporté des séances pratiques et interactives liées à des questions de droit fiscal sur le plan substantiel et procédural, ainsi qu'au mieux-être des juges. Parmi les sujets abordés figuraient le droit de la preuve, les hypothèses, et le fardeau de la preuve.

**Objectif** : Le colloque visait à approfondir les connaissances des juges à l'égard de questions de droit propres à la Cour canadienne de l'impôt, notamment en lien avec le droit de la preuve et les principes relatifs aux hypothèses et au fardeau de la preuve, ainsi qu'à présenter des stratégies et des ressources permettant de soutenir le mieux-être psychologique.

**Sommaire** : Mené par une équipe de formateurs judiciaires d'expérience et enrichi par la contribution d'experts, le colloque a eu recours à des exposés, des études de cas et des discussions en petits groupes pour examiner en profondeur diverses questions intéressant les membres de la Cour, notamment en lien avec le droit de la preuve, et de procurer aux juges les outils nécessaires pour soutenir leur bien-être psychologique.

## COLLOQUES NATIONAUX

### **TITRE : Juger dès vos cinq premières années : droit criminel**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 20 au 24 janvier 2025

**Aperçu :** Ce colloque intensif de cinq jours destinés aux juges nommés depuis peu a été conçu pour renforcer leurs compétences en gestion de procès criminels, depuis l'étape préparatoire au procès jusqu'à la détermination de la peine. Comme les procès pour agression sexuelle posent des défis particulièrement ardues pour les juges, le colloque a eu recours à un scénario factuel d'agression sexuelle pour situer les enjeux et permettre aux participants de mettre en pratique les compétences pertinentes, en offrant tout au long des activités une formation axée sur le contexte social.

**Objectif :** Le colloque visait à 1) offrir une formation en droit substantiel, en droit procédural et en droit de la preuve, notamment les régimes législatifs régissant les dossiers de tiers, les éléments de preuve relatifs au passé sexuel, ainsi que les dossiers en la possession de l'accusé, 2) doter les participants des moyens nécessaires pour trancher les demandes fondées sur la *Charte* déposées par les accusés, gérer les interrogatoires et les contre-interrogatoires, composer avec les accusés non représentés par un avocat, formuler des évaluations de la crédibilité et veiller au caractère suffisant de leurs motifs de jugement, et 3) situer de manière plus large les règles de droit régissant les infractions sexuelles et la violence entre partenaires intimes dans leurs contextes sociaux respectifs.

**Sommaire :** Le colloque a été mené par une équipe de formateurs multidisciplinaire, formée de juges, de praticiens du droit et d'universitaires chevronnés et s'adressait aux juges ayant déjà entre un et cinq ans d'expérience. Il comportait un ensemble d'exposés et d'exercices en petits groupes basés sur un scénario factuel d'agression sexuelle, allant de l'étape préparatoire au procès jusqu'à la détermination de la peine, qui mettait l'accent sur les compétences en gestion de procès. Pendant tout le colloque, les participants ont également pris connaissance des mythes et des stéréotypes susceptibles d'être évoqués dans les affaires d'agression sexuelle, des réalités statistiques et de la dynamique sociale du phénomène de la violence entre partenaires intimes, des mesures d'accommodement qui permettent aux témoins vulnérables de témoigner, ainsi que du vécu des femmes et des filles autochtones au sein du système de justice pénale.

### **TITRE : Régler les révisions judiciaires de façon efficace : colloque conjoint de l'ICAJ et l'INM**

**FOURNISSEURS : Institut canadien d'administration de la justice et Institut national de la magistrature**

Dates : 28 au 30 janvier 2025

**Aperçu :** Ce colloque, présenté conjointement par l'Institut canadien d'administration de la justice et l'Institut national de la magistrature, a été conçu pour approfondir les connaissances des juges de première instance relativement aux principes fondamentaux des demandes de révision judiciaire. Il a permis aux participants de se familiariser avec un cadre pratique qui permet de régler efficacement ces demandes.

**Objectif :** Le colloque visait à 1) renforcer les connaissances des participants en droit substantiel des révisions judiciaires, 2) leur fournir un cadre analytique permettant de régler ces demandes de manière

efficace et 3) les familiariser davantage aux développements jurisprudentiels récents ainsi qu'aux questions débattues dans ce domaine.

**Sommaire** : D'éminents experts du barreau, de la magistrature et du milieu universitaire ont mené divers exposés et ateliers pratiques dans le cadre desquels ont été examinées les questions préliminaires qui se posent dans une demande de contrôle judiciaire, l'équité procédurale et les contrôles substantiels, de même que les mesures de réparation. Des panélistes ont également parlé du rôle des cours de révision qui sont aux prises avec des questions comportant des questions de droit autochtone, ainsi que des défis à venir en ce domaine.

**TITRE : Colloque sur le droit des affaires, le droit des sociétés et le droit commercial**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Date : 5 février 2025

**Aperçu** : Ce colloque a permis d'approfondir certains sujets relevant du droit des affaires, du droit des sociétés et du droit commercial, et ce, en common law et en droit civil canadiens. Il a porté surtout sur les principes fondamentaux de la gestion des affaires civiles, tout en prenant connaissance des tendances et des enjeux émergents dans ce domaine.

**Objectif** : Le colloque visait à rehausser les connaissances des participants sur le droit des affaires, le droit des sociétés et le droit commercial, ainsi qu'à affermir leur aptitude à traiter de ces sujets de manière équitable et efficace.

**Sommaire** : Mené par une équipe de formateurs composée de juges et d'universitaires chevronnés, ce colloque interactif a porté sur des sujets précis relevant du droit des sociétés et du droit commercial autochtones, a examiné les développements récents du droit international privé, a abordé l'obligation de bonne foi lors de l'exécution de contrats en common law et en droit civil et a passé en revue diverses décisions d'appel pertinentes. Le colloque s'est terminé par une séance sur la nature évolutive des obligations des administrateurs.

**TITRE : Colloque sur l'insolvabilité**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Date : 6 février 2025

**Aperçu** : Ce colloque a porté sur des questions intéressant les juges qui sont saisis d'affaires d'insolvabilité.

**Objectif** : Le colloque visait à rehausser les connaissances des juges sur le droit de l'insolvabilité et leur aptitude à régler efficacement les instances en matière d'insolvabilité.

**Sommaire** : Mis au point et mené par une équipe de formateurs judiciaires expérimentés, avec l'aide d'universitaires et d'avocats, le colloque a passé en revue les éléments clés des développements jurisprudentiels récents, a porté sur les libérations sanctionnées par les tribunaux dans le contexte de l'insolvabilité, a traité du financement des débiteurs demeurés en possession des biens et s'est terminé par des conseils pratiques aux participants sur la manière de gérer les éléments clés d'une instance en matière d'insolvabilité.

**TITRE : Colloque sur le droit de la famille : la preuve et la procédure**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 12 au 14 février 2025

**Aperçu** : Ce colloque a porté principalement sur les questions de preuve et de procédure qui concernent les enfants dans le contexte du droit de la famille, notamment en lien avec des affaires mettant en cause de la violence familiale, un déménagement important, les problèmes posés par les pensions alimentaires pour enfants, de même que le bien-être des enfants autochtones.

**Objectif** : Ce colloque visait à fournir aux juges des tribunaux de la famille les connaissances de fond et les compétences pour gérer efficacement les enjeux qui entraînent de lourdes répercussions sur les enfants. Il était également destiné à affermir leurs compétences en matière de gestion d'affaires complexes mettant en cause de la violence familiale ou un refus de contact, d'évaluation de problèmes complexes concernant les pensions alimentaires pour enfants, et de gestion d'affaires de protection de l'enfance, notamment celles mettant en cause des familles autochtones.

**Sommaire** : Mené par des juges, des théoriciens du droit et des praticiens du droit d'expérience et spécialisés dans le domaine du droit de la famille, ce colloque a permis d'approfondir divers sujets de preuve et de procédure utiles aux juges qui sont saisis d'affaires en droit de la famille. Il a porté sur divers sujets, dont les considérations spéciales qui entrent en jeu dans les affaires comportant de la violence familiale, un déménagement important et l'enlèvement d'un enfant par un parent, des questions complexes en matière de pension alimentaire pour enfant, ainsi que des affaires de bien-être à l'enfance. Les participants ont également reçu des conseils pratiques quant à la manière dont les juges doivent s'entretenir avec les enfants.

**TITRE : Colloque de leadership à l'intention des juges en chef, juges en chef adjoints et juges en chef associés**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 19 au 21 février 2025

**Aperçu** : Ce colloque a porté sur le thème d'un leadership fort et efficace tout en tenant compte des particularités du rôle et du travail des juges en chef, ainsi que des défis fondamentaux qui y sont associés.

**Objectif** : Le colloque visait à fournir aux participants la possibilité de réfléchir et d'échanger avec leurs pairs du pays tout entier sur ce que cela signifie que d'être un leader judiciaire efficace, tout en leur fournissant des conseils concrets pour concrétiser leur réflexion.

**Sommaire** : Ce colloque interactif destiné aux leaders des tribunaux a permis d'examiner les diverses responsabilités qu'assument les juges en chef. Il visait à fournir aux participants les connaissances et les compétences requises pour s'acquitter de ces responsabilités de manière efficace, qui consistent notamment à agir comme gestionnaires judiciaires, à renforcer la collégialité, à veiller à la qualité et l'efficacité du travail, à favoriser le bien-être des juges, à préserver l'indépendance judiciaire, à

maintenir la confiance du public dans le système de justice, et ce, tout en demeurant sensible à l'évolution des contextes sociaux.

**TITRE : Colloque sur les traditions juridiques autochtones**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 26 au 28 février 2025

**Aperçu** : Ce colloque a permis d'initier les juges aux traditions juridiques autochtones au moyen d'expériences immersives, de groupes d'experts formés d'universitaires, et d'exercices pratiques. Notamment, les participants ont rencontré des collectivités autochtones, des professeurs de droit et des collègues de la magistrature, et le colloque a porté sur les formes d'apprentissage inspirées de la terre, sur l'analyse de récits et sur les pratiques cérémoniales.

**Objectif** : Le colloque visait à approfondir la compréhension qu'ont les juges par rapport aux ordres juridiques autochtones et à rehausser leur aptitude à prendre en compte ces traditions de manière respectueuse et efficace dans des contextes judiciaires.

**Sommaire** : Pendant trois jours, les participants ont pris connaissance de règles de droit autochtones par l'intermédiaire de protocoles culturels et grâce à des groupes d'experts et à des exercices pratiques. Le colloque les a encouragés à réfléchir au pluralisme juridique et leur a fourni des outils pour tenir compte d'une manière respectueuse des traditions juridiques autochtones dans le contexte d'une salle d'audience.

**TITRE : Colloque en ligne sur les questions émergentes : Que signifie pour les juges une justice tenant compte des traumatismes ?**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Date : 25 mars 2025

**Aperçu** : Ce colloque en ligne a porté sur les efforts déployés récemment par des intervenants du système judiciaire pour adapter les processus juridiques de façon à ce qu'ils reflètent les conceptions contemporaines des traumatismes subis.

**Objectif** : Le colloque visait à améliorer la compréhension qu'ont les juges des traumatismes subis, à leur permettre de se familiariser avec les pratiques tenant compte des traumatismes subis au sein du système de justice et à examiner leurs répercussions pour la magistrature.

**Sommaire** : Ce colloque en ligne interdisciplinaire a regroupé d'éminents experts et juges canadiens et étrangers pour examiner les récents efforts faits par des intervenants du système judiciaire en vue d'adapter les processus juridiques de telle sorte qu'ils reflètent les conceptions contemporaines des traumatismes. Il a porté sur les sujets suivants : la science des traumatismes, les effets d'un traumatisme sur les victimes, les témoins et les autres participants au système judiciaire (dont les juges), les outils dont les juges disposent pour que les salles d'audience tiennent davantage compte des traumatismes subis, de même que les avantages et les défis des approches tenant compte des traumatismes subis dans des contextes différents.

**TITRE : Colloque sur le droit criminel**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 26 et 28 mars 2025

**Aperçu** : Conçu pour les juges qui instruisent des affaires de nature criminelle, ce colloque annuel a réuni une équipe de formateurs constituée d'experts en droit criminel chevronnés pour passer en revue les développements récents en la matière, prodiguer des conseils sur les compétences essentielles en gestion de procès et faire prendre davantage conscience des enjeux de nature sociocontextuelle qui entourent le système de justice criminelle.

**Objectif** : Ce colloque visait à faire le point sur les développements récents en droit criminel, à rehausser les compétences des participants en gestion de procès et à se pencher sur des problèmes de nature sociocontextuelle, notamment en lien avec la toxicomanie.

**Sommaire** : Le colloque de cette année a débuté par des séances axées sur la toxicomanie, qui s'appuyaient sur des points de vue personnels, scientifiques et juridiques. Des groupes d'experts ont ensuite mené des séances sur la responsabilité des parties, sur le paysage juridique dans la foulée de l'arrêt *R. c. Kruk* de la Cour suprême du Canada, ainsi que sur les procès pour homicide. Ont ensuite eu lieu des séances interactives portant sur les conflits et les récusations, le comportement non éthique en cour, et l'aide inefficace des avocats. Le colloque s'est terminé par des séances sur les informateurs et une revue prolongée des derniers développements jurisprudentiels.

**TITRE : Accès à la justice pour les enfants : mise en œuvre des droits des enfants**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 2 au 4 avril 2025

**Aperçu** : Ce colloque de trois jours a principalement porté sur la raison pour laquelle les droits des enfants comptent dans tous les domaines du droit, sur l'importance pour les enfants de pouvoir prendre part aux décisions qui les touchent, sur la mise en œuvre des droits de l'enfant en salle d'audience, ainsi que sur la manière de tenir compte efficacement de ces droits au sein du processus décisionnel.

**Objectif** : Le colloque visait à fournir aux participants des stratégies pratiques pour mettre en œuvre les droits de l'enfant en salle d'audience et des moyens de faire participer les enfants aux décisions judiciaires importantes, dans la mesure du possible et au besoin.

**Sommaire** : Grâce à une combinaison d'exposés, de discussions entre experts et d'autres activités d'apprentissage interactives, les participants ont entendu des juges, des universitaires et d'autres spécialistes parler de divers sujets, dont la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, les droits de participation des enfants aux instances, ainsi que la manière d'entendre et d'évaluer les témoignages d'enfants.

**TITRE : Communiquer de façon efficace dans votre salle d'audience**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 2 au 4 avril 2025

**Aperçu** : Ce colloque a porté principalement sur les compétences des juges en matière de communication en salle d'audience.

**Objectif** : Le colloque visait à rehausser les compétences des juges en matière de communication avec les personnes comparaisant devant eux et à leur permettre de mieux gérer leur salle d'audience.

**Sommaire** : Présenté par des formateurs judiciaires d'expérience et des experts en communication chevronnés, le colloque a eu recours à une approche hautement interactive et axée sur les compétences pour enseigner et mettre en pratique des compétences en matière de communication en salle d'audience. Pendant toute la durée du colloque, de brefs exposés ont souligné les compétences essentielles en matière de communication et mis en lumière les compétences requises pour reconnaître et contrer les partis pris implicites et pour communiquer de manière efficace avec les personnes ayant vécu une situation traumatisante. À ces exposés se sont ajoutés des travaux intensifs en petits groupes, dans le cadre desquels les participants ont eu la possibilité de mettre en pratique les compétences acquises et de recevoir une rétroaction individuelle de leurs pairs et des formateurs. Les ateliers ont porté sur un large éventail de scénarios en salle d'audience, notamment des instances mettant en cause une agression sexuelle ou des justiciables non représentés par un avocat.

**TITRE : Séminaire pour les juges fédéraux nouvellement nommés : programmes conjoints du printemps et de l'automne de l'ICAJ et de l'INM (droit civil et common law)**

**FOURNISSEURS : Institut canadien d'administration de la justice et l'Institut national de la magistrature**

Dates : 6 au 11 avril 2025

Dates : 19 au 24 octobre 2025

**Aperçu** : Tous les juges fédéraux nommés au cours de l'année écoulée ont pris part à ces deux colloques. Le premier a eu lieu au printemps; le second, à l'automne. Ils ont été organisés conjointement par l'Institut canadien d'administration de la justice et l'Institut national de la magistrature.

**Objectif** : Ces colloques visaient à guider les participants dans leurs nouvelles fonctions judiciaires, à les encourager à maintenir et à parfaire leurs connaissances en droit, ainsi qu'à perfectionner leurs compétences judiciaires.

**Sommaire** : Les colloques ont été menés par des juges d'expérience, avec le concours d'universitaires et d'avocats spécialisés. Diverses méthodes d'apprentissage — dont des exposés, des vidéos de jeux de rôles en salle d'audience et des discussions en petits groupes — ont permis d'inculquer les connaissances et de perfectionner les compétences dont les juges ont besoin pour s'acquitter efficacement de leurs nouvelles fonctions. Certaines des séances ont été conçues à l'intention de tous les juges, tandis que d'autres s'adressaient précisément aux juges de common law ou de droit civil, aux juges de la Cour fédérale et de la Cour d'appel fédérale, ainsi qu'aux juges de la Cour canadienne de

l'impôt. Tous les participants ont pris part à des séances axées sur l'indépendance judiciaire, la déontologie, la rédaction de jugements, la courtoisie et la communication efficace en salle d'audience, les partis pris inconscients, les stratégies permettant d'assurer aux personnes souffrant d'une invalidité un accès égal à la justice, ainsi que la relation entre le rôle du juge et le contexte social, en mettant particulièrement l'accent sur les agressions sexuelles, la discrimination raciale et les affaires mettant en cause des Autochtones. Ils ont également pris part à des séances axées sur le droit familial, les injonctions, les jugements rendus séance tenante, le contrôle judiciaire des décisions administratives, le droit de la preuve, la procédure civile, les justiciables non représentés par un avocat, la gestion d'instance et la gestion d'une salle d'audience. Les participants ont également eu le choix de participer à trois séances portant sur le bien-être et la gestion du stress dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions judiciaires. Des séances destinées spécifiquement aux juges de common law ont porté principalement sur des sujets liés au droit criminel, depuis l'étape de la sélection du jury jusqu'à celle de la détermination de la peine, en passant par des questions précises abordées dans les procès pour agression sexuelle. Les juges civilistes ont également approfondi des questions liées au droit criminel et au droit pénal, tout en se penchant sur les demandes de soins et sur les aspects pratiques de la fonction de juge. Les juges de la Cour fédérale ont pris part à des séances portant sur la juridiction de la Cour fédérale, la citoyenneté, le droit de l'immigration et des réfugiés, le droit des Autochtones et la propriété intellectuelle. Enfin, les juges de la Cour canadienne de l'impôt ont pris part à des séances portant sur les techniques d'évaluation de la valeur nette, la gestion d'instance et de procès, ainsi que les témoignages d'opinion et la preuve par oui-dire.

**TITRE : Cour suprême du Canada : Symposium du 150<sup>e</sup> anniversaire**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 10 et 11 avril 2025

**Aperçu :** Ce colloque marquant le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Cour suprême du Canada a porté sur le rôle que joue la Cour dans le système de justice actuel.

**Objectif :** Le colloque visait à examiner les défis auxquels sont confrontés non seulement la Cour suprême du Canada, mais aussi d'autres tribunaux de juridiction supérieure du monde entier, en examinant de quelle manière ces tribunaux assument leurs responsabilités tout en favorisant le principe de la primauté du droit et celui de la confiance du public envers le système judiciaire.

**Sommaire :** Le colloque a porté sur les sujets suivants : le rôle d'un tribunal de juridiction supérieure au sein d'une démocratie constitutionnelle, les questions judiciaires mettant en cause des Autochtones, la jurisprudence de la Cour en matière de fédéralisme, le bijuridisme et les questions de droit émergentes au sein d'un monde juridique cosmopolite. Ces sujets ont été analysés en portant une attention particulière au caractère bilingue du travail de la Cour suprême ainsi qu'aux interactions entre les traditions de common law et de droit civil et à la place qu'occupent les ordres juridiques autochtones au Canada et dans d'autres systèmes juridiques.

**TITRE : Atelier sur les directives au jury en matière pénale**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 23 au 25 avril 2025

**Aperçu** : Ce colloque intensif et pratique a donné aux participants la possibilité de mettre en pratique la rédaction de directives au jury à toutes les étapes d'un procès, depuis la sélection du jury et l'exposé préliminaire jusqu'à la présentation de la preuve, l'exposé final et les réponses aux questions du jury.

**Objectif** : Le colloque visait à fournir aux participants les compétences nécessaires pour formuler des directives au jury correctes sur le plan juridique, mais concises et en langage clair, dans les affaires de droit criminel.

**Sommaire** : Ce colloque pratique a été structuré autour d'un scénario détaillé se déroulant dans un procès criminel avec jury. Les enjeux qui ont été examinés comprenaient la conduite d'une récusation motivée, les directives aux jurés qui cherchent à interroger des témoins, la correction des faux pas des avocats, la préparation d'une mise en garde de type *Vetrovec* et les directives au jury concernant les tiers suspects. Il a aussi été question des problèmes rencontrés pendant les délibérations du jury. Ce colloque a été mené par des juges d'expérience, au moyen d'un ensemble de brefs exposés, d'exposés entre experts, d'exercices écrits et de discussions en petits groupes.

**TITRE : Rendre jugement séance tenante**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 23 au 25 avril 2025

**Aperçu** : Ce colloque de trois jours portait sur les jugements oraux. Mis au point en collaboration avec des juges, des universitaires et d'autres experts chevronnés, il a aidé les participants à structurer, à préparer et à prononcer un jugement oral efficace.

**Objectif** : Le colloque visait à rehausser les compétences des participants quant à la manière de structurer un jugement de manière logique, à la préparation efficace préalable à l'audience et pendant son déroulement, à la formulation et l'explication de vive voix des conclusions relatives à la crédibilité, et au prononcé d'un jugement séance tenante clair et concis.

**Sommaire** : Ce colloque a eu recours à une approche expérientielle axée sur l'acquisition de compétences pour apprendre aux participants comment rendre un jugement séance tenante de manière efficace. Pendant toute la durée du colloque, de brefs exposés de la part de juges d'expérience et d'experts en communication ont souligné les compétences essentielles qui entrent en jeu dans la structuration et le prononcé d'un jugement oral efficace. Ces exposés ont été complétés par des travaux intensifs en petits groupes dans le cadre desquels les juges ont mis en pratique les compétences acquises et reçu une rétroaction individualisée de la part de leurs pairs et d'animateurs spécialement formés. À la fin du colloque, les participants ont prononcé un jugement séance tenante complet, après quoi ils ont reçu une rétroaction de la part d'animateurs affectés à cette tâche.

**TITRE : Une justice en mouvement : colloque national en français de l'INM**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 11 et 12 juin 2025

**Aperçu** : Ce colloque national de formation, organisé par des juges francophones de partout au Canada, portait sur la justice criminelle et pénale. Il a réuni des membres de la magistrature autour de réflexions sur les pratiques judiciaires, la jurisprudence en français et les enjeux contemporains pour les justiciables.

**Objectif** : Le programme visait à favoriser le dialogue entre les différentes traditions juridiques francophones du pays, à approfondir les connaissances des juges en matière criminelle et pénale, et à encourager les échanges sur des sujets d'actualité tels que la réconciliation, l'intelligence artificielle, la publicité des débats judiciaires et les mythes et stéréotypes en matière d'agression sexuelle.

**Sommaire** : La formation a proposé une série de conférences, panels et ateliers interactifs permettant aux juges d'explorer des enjeux variés liés à la justice criminelle. Les participants ont réfléchi aux pratiques judiciaires favorisant la réconciliation, aux pouvoirs de gestion à l'ère de l'intelligence artificielle, à la publicité des débats judiciaires, au rôle des avocats aux mandats spéciaux, et aux mythes entourant les infractions sexuelles.

**TITRE : Juger à l'ère du numérique (Programme conjoint de l'ACJCS et de l'INM)**

**FOURNISSEURS : Association canadienne des juges des cours supérieures et l'Institut national de la magistrature**

Dates : 25 au 27 juin 2025

**Aperçu** : Ce programme explorait l'intersection de la technologie et du droit, un sujet abordé dans une perspective à la fois théorique et pratique.

**Objectif** : Tout au long du programme de deux jours et demi qui misait sur des méthodes d'apprentissage variées, les participants ont acquis de nouvelles connaissances, mais aussi de nouvelles compétences en matière de cyberjustice. L'objectif était double : que les participants puissent réfléchir aux incidences de la technologie (et de l'intelligence artificielle en particulier) sur le droit et sur le système judiciaire, d'une part, et d'autre part, qu'ils puissent apprendre à intégrer la technologie dans leur pratique et à en faire usage en salle d'audience.

**Sommaire** : La première journée, inspirée de l'initiative *Intelligence artificielle et État de droit* de l'UNESCO, était entièrement consacrée à l'intelligence artificielle et à la justice. Cette journée spéciale de formation a été conçue en collaboration avec Mila, l'Institut québécois d'intelligence artificielle. Les séances de la matinée visaient à acquérir une connaissance de base de l'intelligence artificielle et à passer en revue ses applications actuelles dans les secteurs juridique et judiciaire. L'après-midi a porté sur l'intersection de l'intelligence artificielle et du droit substantiel, et en particulier sur les incidences de l'intelligence artificielle en matière de droit d'auteur et de responsabilité civile. Les deuxième et troisième journées, quant à elles, ont été l'occasion d'aborder une variété d'autres sujets d'importance, parmi lesquels la preuve numérique, les lignes directrices du Conseil canadien de la magistrature sur les médias sociaux, les outils technologiques mis à la disposition des juges (dont *Judicloud*) et, enfin, la manière de minimiser les risques posés par les appareils connectés en matière de vie privée.

**TITRE : Les surnuméraires : aujourd'hui et demain**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 25 au 27 juin 2025

**Aperçu** : Ce colloque a été conçu à l'intention des juges qui approchent de la retraite ou qui envisagent de la prendre, y compris ceux qui optent pour le statut de juge surnuméraire. Le colloque a permis d'approfondir un large éventail de sujets applicables à leur transition de la magistrature à la retraite. Les séances ont été menées par des juristes, des avocats et d'autres experts chevronnés, qui ont offert à la fois des conseils pratiques et des pistes de réflexion.

**Objectif** : Le colloque visait à préparer les juges à effectuer la transition vers la retraite ou vers le statut de juge surnuméraire en examinant diverses questions de nature juridique, financière et personnelle, et en veillant à ce qu'ils soient au courant de leurs obligations déontologiques après avoir pris leur retraite.

**Sommaire** : Mené par des juges chevronnés et à la retraite, des universitaires et d'autres experts, ce colloque a passé en revue diverses questions auxquelles sont confrontés des membres de la magistrature en tant que juges surnuméraires et juges à la retraite. Au moyen d'exposés, de discussions entre experts et d'activités interactives, le colloque a traité de sujets tels que le bien-être physique et mental et la déontologie judiciaire.

**TITRE : Atelier sur les éléments de preuve**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 14 au 18 juillet 2025

**Aperçu** : Ce colloque pratique et intensif a permis de présenter aux juges les développements récents essentiels dans le droit de la preuve en matière criminelle, civile et familiale. Il a porté principalement sur les principales compétences qui sont nécessaires pour régler les problèmes de preuve.

**Objectif** : Le colloque visait à rehausser les connaissances des participants sur les questions de fond en matière de droit de la preuve et à perfectionner les compétences pratiques dont ils ont besoin pour trancher correctement les questions de preuve. Les participants ont eu la possibilité durant tout le colloque de traiter de situations et de scénarios qui surviennent souvent en salle d'audience.

**Sommaire** : Dans cet atelier interactif, axé sur l'acquisition de compétences, les participants ont cerné, appris et appliqué les principes fondamentaux du droit de la preuve. Ils se sont servis de divers scénarios factuels pour affermir leurs compétences en matière d'analyse de problèmes de preuve et d'application des règles juridiques pertinentes. D'éminents experts du milieu judiciaire et universitaire ont fait le point sur des domaines importants du droit de la preuve et animé des séances de travail en petits groupes, en prenant pour base un scénario factuel hypothétique et des simulations en direct d'arguments relatifs à la preuve. Ils ont également eu la possibilité de parler de questions de preuve difficiles auxquelles ils ont été confrontés en tant que juges avec des collègues de la magistrature du Canada tout entier.

**TITRE : Colloque sur les procès devant jury en matière pénale**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 8 au 10 octobre 2025

**Aperçu** : Ce colloque a porté principalement sur la pratique et le droit relatif aux procès devant jury en matière pénale, depuis les conférences préparatoires au procès jusqu'au prononcé du verdict, en passant par une gamme d'enjeux en matière de preuve et de droit substantiel auxquels les juges de procès sont susceptibles d'être confrontés dans de telles affaires.

**Objectif** : Le colloque visait à dispenser aux juges une formation exhaustive sur les défis qui se posent dans les procès devant jury en matière pénale sur le plan du droit de la preuve, du droit procédural et du droit substantiel, et ce, depuis les conférences préparatoires au procès jusqu'au prononcé du verdict. Il visait également à préparer les juges de procès à faire face aux questions de droit de la preuve et de droit substantiel qu'ils sont susceptibles de rencontrer, notamment sur le plan du consentement et de la viciation du consentement dans les affaires d'agression sexuelle.

**Sommaire** : Les procès criminels devant jury présentent des défis uniques en matière de procédure, de preuve et de droit substantiel. Mené par des juges d'expérience, et présenté au moyen d'une combinaison de brefs exposés, d'exposés entre experts, d'exercices écrits et de discussions en petits groupes, ce colloque a porté sur divers sujets, dont la gestion préparatoire au procès efficace, les préparatifs d'un procès devant jury, la sélection efficace du jury, les directives sur les responsabilités des parties, l'admissibilité d'éléments de preuve à des fins restreintes, la préparation et le prononcé de directives au jury, notamment sur les mythes et les stéréotypes, les moyens de défense particuliers et les directives prononcées au jury après l'inculpation.

**TITRE : Entendre et trancher les questions relatives à la Charte**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 18 au 21 novembre 2025

**Aperçu** : Ce colloque a permis aux juges d'acquérir les connaissances, les compétences pratiques et les outils nécessaires pour gérer et trancher les questions relatives à la *Charte canadienne des droits et libertés* qui surviennent souvent dans leurs salles d'audience.

**Objectif** : Le colloque visait à permettre aux participants de mieux comprendre les principes sous-jacents de la *Charte*, à leur faire prendre connaissance des éléments clés des développements jurisprudentiels récents en matière d'interprétation et d'application de la *Charte*, ainsi qu'à perfectionner leurs compétences en gestion d'instances relatives à la *Charte* en droit criminel et civil.

**Sommaire** : Grâce à une combinaison d'exposés, de présentations, de travaux en petits groupes et d'autres activités d'apprentissage interactives, les participants se sont penchés sur un scénario factuel, avec le concours de formateurs et d'animateurs, pour analyser divers sujets, dont les mesures de protection contre les fouilles, les perquisitions et les saisies abusives, les détentions arbitraires, le droit à l'assistance d'un avocat, le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, le droit à un procès dans un délai raisonnable, les limites raisonnables aux droits garantis par la *Charte*, les questions procédurales et les réparations. Ce colloque pratique a aidé les participants à perfectionner les

compétences requises pour régler les questions relatives à la *Charte* qui surviennent souvent dans leurs salles d'audience.

**TITRE : La transition vers le tribunal d'appel**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 24 novembre 2025

**Aperçu** : Ce colloque, destiné aux juges récemment nommés à une cour d'appel, a porté sur les défis fondamentaux auxquels sont confrontés les membres de ces tribunaux.

**Objectif** : Le colloque a été conçu pour offrir aux juges récemment nommés à une cour d'appel la possibilité d'analyser en profondeur les principales caractéristiques du travail qu'accomplissent ces tribunaux, d'échanger sur les pratiques exemplaires liées au travail d'une cour collégiale et de réfléchir à certaines des questions juridiques et pratiques fondamentales auxquelles sont habituellement confrontés les membres des cours d'appel.

**Sommaire** : Être juge d'appel requiert des connaissances, des compétences et des méthodes de travail différentes de celles des juges de première instance. Les responsabilités des juges d'appel sont plus restreintes à certains égards et plus vastes à d'autres égards que celles d'un juge de première instance, et elles sont également intrinsèquement collégiales. Le colloque a examiné certaines des questions juridiques et pratiques fondamentales auxquelles sont souvent confrontés les membres des cours d'appel, dont la détermination de la norme de contrôle applicable et son application, la préparation efficace du travail, la rédaction de jugements (y compris la préparation de motifs dissidents), la collaboration avec des collègues avant, pendant et après l'audition d'une affaire, et la formulation ou la réception de critiques.

**TITRE : Colloque des cours d'appel**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 25 et 26 novembre 2025

**Aperçu** : Ce colloque national a porté sur des sujets liés au droit substantiel, aux compétences judiciaires et au contexte social pertinents pour le travail des juges d'appel.

**Objectif** : Le colloque visait à rehausser les connaissances, les compétences et la connaissance du contexte social des juges d'appel.

**Sommaire** : Le colloque a porté principalement sur trois grands thèmes : les menaces qui pèsent sur l'indépendance judiciaire et la primauté du droit, les développements juridiques récents qui concernent les juges d'appel et les problèmes liés aux appels en matière de droit relatif aux agressions sexuelles. Il a comporté une revue d'affaires importantes tranchées par des tribunaux d'appel du pays tout entier au cours des deux dernières années, ainsi qu'un examen détaillé des défis en matière de preuve qui découlent du recours à l'intelligence artificielle générative, y compris les hypertrucages.

**TITRE : Programme de perfectionnement des juges formateurs**

**FOURNISSEUR : Institut national de la magistrature**

Dates : 9 au 11 décembre 2025

**Aperçu** : Ce colloque pratique s'adressait aux juges qui prennent part à la planification et à la prestation d'activités de formation judiciaire. Il était conçu pour favoriser l'intégration des pratiques exemplaires sur le plan de la planification et de la conception de programmes de perfectionnement professionnel ainsi que sur le plan de leur prestation aux juges.

**Objectif** : Le colloque visait à doter les juges des connaissances, des compétences et de la sensibilisation au contexte social nécessaires pour contribuer de manière importante à la conception, à la mise au point et à la prestation de programmes de formation judiciaire efficaces et stimulants.

**Sommaire** : Ce colloque a porté principalement sur les défis et les possibilités que présente la formation judiciaire, à la lumière des réalités auxquelles la magistrature est aujourd'hui confrontée. Grâce à une combinaison d'exposés, de problèmes pratiques et d'exercices interactifs, les participants ont acquis des informations sur les sujets suivants : les pratiques exemplaires en matière de formation aux adultes et d'apprentissage expérientiel en lien avec la magistrature, les objectifs généraux que la formation judiciaire devrait poursuivre à la lumière des besoins d'apprentissage actuels des juges, l'intégration de ressources numériques et de techniques d'apprentissage mixte aux activités de formation, la formation judiciaire en lien avec le contexte social, de même que des conseils et des astuces pédagogiques pour s'assurer que les juges tirent le maximum des activités de formation en personne. Pendant toute la durée du colloque, les participants ont eu la possibilité d'échanger et d'appliquer ce qu'ils apprenaient dans le cadre d'ateliers en petits groupes.